



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

À Mesdames DRIF et MOREL

À Paris, le 28 mai 2026,

Objet : Mission CGAAER n° 26064 relative à la mise en œuvre du Pacte enseignant et CPE au sein de l'enseignement technique agricole/Audition CGAAER du mercredi 21 mai 2026.

Contribution écrite du SNETAP-FSU

Le Pacte, c'est TOUJOURS NON !

Le SNETAP-FSU s'est, dès sa mise en œuvre, opposé aux principes fondateurs du Pacte enseignant, considérant qu'il ne répond ni aux enjeux d'attractivité des métiers, ni aux besoins structurels de l'enseignement agricole public. Le choix d'une revalorisation conditionnée à l'exercice de missions supplémentaires constitue une rupture avec les principes statutaires de la fonction publique, en introduisant une logique de rémunération à la tâche, inégalitaire et potentiellement arbitraire.

Constats et analyses

Le Pacte suscite toujours plus que des réserves, notamment **en raison de son caractère conditionnel qui lie revalorisation salariale et acceptation de missions supplémentaires sans reconnaissance réelle du travail quotidien des enseignant·es et CPE**. Cette mesure ne bénéficie pas à tous·tes les enseignant·es et CPE, loin de là et exclut de fait l'ensemble des autres personnels de nos communautés éducatives, pourtant susceptibles de conduire également un certain nombre de missions ; on pourrait à titre d'exemple citer la mission de coopération internationale.

Il repose sur une hypothèse contestable : **celle d'une disponibilité des personnels pour assurer des missions supplémentaires**. Or, dans l'enseignement agricole, les enseignant·es et CPE assument déjà une pluralité de tâches spécifiques (pluridisciplinarité, co-intervention, suivi individualisé des élèves et étudiant·es, organisation des CCF, implication dans les exploitations et ateliers technologiques...), qui excèdent souvent le cadre strict des obligations réglementaires de service. Dans ce contexte, le Pacte apparaît davantage comme un dispositif de surcharge et de dégradation des conditions de travail que comme un levier d'amélioration du service public.

Ensuite, **le caractère prétendument fondé sur le volontariat est largement relativisé par les conditions concrètes de mise en œuvre**. Dans de nombreux établissements, les équipes font état de pressions explicites ou implicites, liées à des enjeux de fonctionnement (remplacements, projets pédagogiques, continuité de service), qui transforment ce volontariat en quasi-obligation.

SNETAP-FSU • 251 rue de Vaugirard • 75732 Paris Cedex 15

Tél : 01 • 49 • 55 • 84 • 42 •

Site : www.snetap-fsu.fr • Mail : snetap@snetap-fsu.fr



Syndicat National de l'Enseignement Technique Agricole Public

Cette situation est accentuée par la faiblesse des moyens humains, en particulier dans des structures de petite taille où la répartition des missions est contrainte.

Par ailleurs, le Pacte introduit **des inégalités importantes** entre personnels et entre établissements au lieu de revaloriser tous·tes les agent·es de manière juste et collective.

De nombreuses zones d'incertitude persistent encore quant au cadre de gestion du dispositif : nature, modalités d'attribution des missions, critères d'évaluation, articulation avec les obligations de service, pérennité des financements.

Le SNETAP-FSU alerte **sur les effets budgétaires** induits par le Pacte dans la perspective du PLF 2027. Le risque est réel de voir ce dispositif se substituer à des créations d'emplois ou à des moyens pérennes, dans une logique de gestion à court terme et à coût maîtrisé. Une telle orientation serait préjudiciable à la qualité du service public d'enseignement agricole, déjà confronté à des tensions importantes en matière de recrutement et de maintien des compétences.

Enfin, l'amélioration de l'attractivité des métiers et de la qualité du service public d'enseignement agricole ne peut pas reposer sur des dispositifs incitatifs ponctuels, mais exige des choix structurels : revalorisation salariale, amélioration des conditions de travail, sécurisation des parcours professionnels et renforcement des collectifs de travail.

Réaffirmation de nos positions et de nos demandes réitérées

- L'**abandon du Pacte** et de cette mesure du "travailler plus pour gagner plus" non fiscalisé et faiblement socialisé.
- Une utilisation de l'argent public **pour des mesures sans contreparties**.
- Une **revalorisation générale de la rémunération des enseignant·es et CPE**, et au-delà de l'ensemble des personnels de l'EAP, seule solution viable pour réduire les écarts de rémunération entre les hommes et les femmes.
- Un **financement pérenne** sous forme de DGH des missions d'aides aux élèves en difficulté, inscrites dans tous les référentiels et non sous la forme d'appels à projets ou de dispositifs comme les HSE ou les briques qui peuvent être à tout moment suspendus voire supprimés par le ministère ! Tous·tes les élèves dans tous les établissements ont droit à ces dispositifs et ne peuvent être tributaires de telle ou telle orientation d'équipes pédagogiques ou d'établissement privilégiant telles ou telles priorités ! Pour ne prendre qu'un seul exemple : comment la mission de référent·e handicap dans les lycées agricoles publics pourrait-elle être renvoyée plus longtemps à une brique de pacte ?



**Syndicat National de l'Enseignement
Technique Agricole Public**

- La **reconnaissance institutionnelle** des missions déjà exercées, aujourd'hui invisibilisées ou insuffisamment valorisées.

Un **financement pérenne de toutes les missions de l'EAP sous la forme de décharge de temps de travail**, seule solution pour garantir d'une part leur inscription dans le temps et permettre d'autre part aux agent-es de s'y consacrer sans dégrader leurs conditions de travail, voire la qualité des enseignements dispensés ou du service rendu en général.

Pour le SNETAP-FSU,

Angélique BOURDALLÉ
Secrétaire Générale adjointe en charge du Secteur Pédagogie et Vie scolaire

Stéphane BARNINI
Secrétaire national

Frédéric CHASSAGNETTE
Secrétaire national